

Intervention Présidence de FRATEL (Issakha GUEYE)

CEREMONIE D'OUVERTURE

Merci Monsieur le Président

Monsieur Le Ministre de la Communication, des Postes et des Télécommunications ;

Monsieur Le Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ARTEL) de la République du GABON

Messieurs les membres du secrétariat permanent de Fratel

Messieurs les Représentants et Régulateurs membres du réseau Fratel ;

Monsieur le Représentant de l'UIT ZONE Afrique Centrale

Mesdames, Messieurs,

Votre serviteur se permet respectueusement, en guise de prologue, de se présenter : je suis Issakha GUEYE, magistrat de formation en retraite, ancien président de la 1ere chambre de la cour de cassation et membre actuel du Conseil de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP-Sénégal), Représentant le Président du Conseil et le Directeur Général de l'ARTP, Monsieur Daniel Goumalo Seck, Président en exercice du FRATEL, très fortement empêché.

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP-SENEGAL) qui assure la présidence actuelle de FRATEL souhaite la bienvenue à tous les participants en leur disant « MOLO » selon la formule coutumière de bienvenue de la République du Gabon. ...

L'ARTP Sénégal, salue très particulièrement la présence de Monsieur Jean Boniface ASSELE , Ministre de la Communication, des Postes et des Télécommunications du Gabon en lui disant

« AKEWA » (merci) selon la formule coutumière de remerciement, pour tout l'intérêt qu'il porte à la bonne tenue et aux résultats fructueux de nos travaux.

Merci également à Monsieur Marius FOUNGUES, Président de l'Autorité de Régulation (ARTEL-GABON) et à toute son équipe, pour n'avoir ménagé aucun effort pour la qualité de l'accueil et de l'organisation dans ce luxueux complexe enchanteur du LAICO OKOUME PALACE, surplombant l'estuaire où le vert de gris des eaux du fleuve Komo reste interconnecté aux eaux du grand bleu de l'Océan Atlantique.

Nous souhaitons enfin bonne participation à tous les collègues régulateurs francophones membres du réseau FRATEL.

Mesdames, Messieurs,

En ce 5^e séminaire d'échanges sur la régulation, la séparation comptable et les diverses méthodes d'évaluation des coûts réglementaires, nous voilà régulateurs francophones, à nouveau interpellés, d'une part, sur nos capacités à déterminer de façon efficiente la claire ligne de démarcation entre l'infrastructure essentielle des opérateurs historiques dominants et les divers autres services utilisateurs, pour un accès de qualité, non discriminatoire et une saine et loyale concurrence et nous sommes d'autre part, interpellés à la fois sur l'applicabilité et la rentabilité des différentes méthodes d'évaluation des coûts tant au niveau des réseaux fixes que des réseaux mobiles, pour l'instauration d'une régulation tarifaire mieux adaptée.

Nul doute que de nos réflexions et échanges au cours de ces deux journées, successives, à travers des tables rondes animées par d'éminentes personnalités et experts du secteur des Télécoms, sortiront des solutions justes et transparentes qui nous permettront d'apporter des réponses rassurantes face aux inquiétudes des uns et des autres, que sont d'une part, les opérateurs dominants, qui sans être spoliés, devront obligatoirement disposer d'une séparation comptable de leurs diverses activités et les entreprises concurrentes, d'autre part, qui ne doivent pas non plus être lésés quant au coût d'accès aux infrastructures.

Cet équilibrisme, ou cet arbitrage tarifaire auquel nous sommes conviés en tant que régulateurs, constitue à coup sûr la seule voie royale pour assurer de façon pérenne une saine concurrence sur les marchés pertinents des détails, tout en sauvegardant autant que faire ce peut, une bonne qualité de service au profit de l'utilisateur final qu'est le consommateur.

Puisque nos différentes Autorités de Tutelle et nos Gouvernements respectifs n'ont commis aucune faute ni erreur (**culpa in eligendo**) en portant leurs

choix sur nos modestes personnes, nous ne devons pas à notre tour en tant que régulateurs commettre une quelconque faute, ni erreur, ni laxisme (**culpa in custodiendo**) dans le contrôle tarifaire.

Nous fondons beaucoup d'espoirs sur la réussite et les résultats tant attendus des travaux de ce 5^e séminaire, et vous remercions de votre aimable attention.

Issakha GUEYE